
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58176

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

types d'élaboration n'est-elle pas tranchée. Les notaires impériaux utilisent largement le matériel mis à leur disposition, documents anciens produits par le solliciteur ou diplômes concédés à d'autres dans des conditions analogues; chacun apporte néanmoins sa marque personnelle et les influences qu'il a lui-même subies. Dans une note particulière (p. 118 sq.) l'auteur examine notamment l'utilisation qui est faite par certains notaires, mais pas tous, du recueil de formules réuni avant 1125 par l'écolâtre Ulrich, de Wurzburg (*codex Udalrici*). D'une manière générale, la chancellerie révisé et complète éventuellement par l'apposition d'une partie du protocole, et du monogramme, les actes soumis à son scellement. L'auteur signale l'existence, mais aussi la rareté, du parchemin pré-scélé ou Blankett. Les spécialistes trouveront de nombreuses précisions techniques, par exemple sur la substitution du sceau pendant au sceau plaqué qui s'est déroulée entre 1161 et 1174, apparemment au contact de l'usage italien; ou sur la prédominance relative de l'usage des bulles d'or dans le royaume de Bourgogne (près d'un acte sur trois contre 1/12 en Italie et 1/25 en Allemagne). On retiendra encore la capacité qu'a la chancellerie frédéricienne d'adopter au besoin, dans des cas particuliers, des modèles étrangers tels que le pariage bourguignon ou les expéditions notariées italiennes.

Par delà la technique, M. Appelt met en lumière le rôle de l'acte écrit comme vecteur de la doctrine officielle et de la pensée juridique. Les rédacteurs des diplômes ne sont pas des juristes au sens propre, mais représentent le dernier degré de la culture générale de leur temps; le code de Justinien n'est étranger ni à Wibald de Stavelot, inspirateur des premiers diplômes, ni à Rainald de Dassel, habile à revêtir de réminiscences antiques la politique de son maître. C'est aussi du droit romain qu'est issue la clause de réserve des droits impériaux, qui traduit le ferme propos d'exercer pleinement la plus haute fonction de l'Etat dans toutes ses implications pratiques.

Le volume comporte encore (p. 139sq.) un répertoire des chartes classées par destinataires avec l'indication des principales sources utilisées. Un tel répertoire sera fort utile mais on aurait attendu au moins que les destinataires soient localisés par rapport à la géographie contemporaine: seule est indiquée l'appartenance diocésaine, et encore seulement pour les établissements religieux. Sans doute l'utilisateur retrouvera-t-il aisément »Aachen, Stadt« mais il aura peut-être plus de mal à retrouver l'ancienne abbaye d'Acey, qui ne porte pas le nom d'une commune actuelle! Vient ensuite (p. 200 sq.) la liste impressionnante des ouvrages imprimés utilisés par les éditeurs. Enfin, p. 278 sq. les corrigenda, inévitables dans une publication de cette ampleur et portant souvent sur de simples coquilles; il faut tout de même noter le déplacement des diplômes D 187 et 188 pour l'archevêque d'Arles, reportés à l'année 1170 au lieu de 1157 comme précédemment admis, à la suite d'un article de J. Fried sur le couronnement de Frédéric comme roi de Bourgogne paru en 1983 dans *Historisches Jahrbuch*. En revanche c'est avec un certain étonnement que je ne vois pas R. M. Herkenrath citer son propre article (*Ein Legastheniker in der Kanzlei Barbarossas*, *Archiv für Diplomatik*, 33, 1987) dans lequel il établissait la sincérité de la concession monétaire de 1157 en faveur du dauphin Guigues d'Albon (D 115) publiée à tort au tome I comme une falsification contemporaine.

Les médiévistes ne peuvent que se féliciter d'avoir vu aboutir cette édition dans un délai raisonnable. Elle constitue une source essentielle de l'histoire européenne du XII^e siècle.

Jean-Yves MARIOTTE, Strasbourg

Theo HOLZAPFEL, *Papst Innozenz III., Philipp II. August, König von Frankreich und die englisch-welfische Verbindung 1198–1216*, Frankfurt/M. (Peter Lang) 1991, 334 p. (Europäische Hochschulschriften, Reihe III, 460).

Le livre de Holzapfel est issu d'une thèse de doctorat, soutenue après une longue période de préparation, à Mainz. Il en porte encore toutes les caractéristiques, ce qui signifie à

la fois les avantages et les désavantages. Parlons des avantages d'abord. L'auteur explicite clairement son but: quelle a été, dans le cadre de la politique européenne, la suite de l'alliance entre la maison royale d'Angleterre et la famille guelfe à la fin du douzième et au début du treizième siècle? La figure-clef de cette épisode était Otton, un des fils du guelfe Henri le Lion et de Mathilde, la fille de Henri II d'Angleterre. Otton fut couronné roi d'Allemagne en 1198, quelques semaines après que Philippe de Souabe, le concurrent de sang Hohenstaufen, avait été élu roi.

Très longuement et très en détail l'auteur raconte les péripéties survenues aux *dramatis personae*. Il insiste sur les changements de sympathie et d'alliance et surtout sur les grands changements dans la conception du pouvoir, dont précisément Philippe Auguste et Innocent III furent les maîtres. Le chemin que le lecteur doit parcourir est long, souvent fastidieux, malgré le style relativement souple. Le livre est plein d'érudition, les sources de tout type sont bien connues, commentées et utilisées de façon critique. Les notes sont – heureusement – très courtes, les auteurs précédents (et déjà bien anciens, comme Winkelmann ou Cartellieri) rigoureusement évalués. Après le long cheminement suit une courte, mais substantielle conclusion qui dépasse d'ailleurs le questionnaire initial. Philippe Auguste fut le grand vainqueur.

Ludo MILIS, Gent

Martin SCHOEDEL, *Archiv und Besitz der Abtei St. Viktor in Paris, Bonn (Bouvier) 1991, 302 p., 8 pl. (Pariser Historische Studien, 31).*

Voici un ouvrage sur l'abbaye de Saint-Victor de Paris qui ne traite ni d'enseignement ni de manuscrits ni de théologie: une étude sur la puissance temporelle et la gestion économique d'une des plus grandes abbayes du moyen-âge occidental. L'ouvrage se divise en trois parties: 1° histoire des archives, 2° possessions et revenus, 3° biens et exploitations, avec un panorama de conclusion donnant la courbe et expliquant les différentes phases du développement économique, du XII^e au XVIII^e siècle. Dans une introduction, l'auteur décrit la genèse des archives de gestion et de l'histoire des possessions à travers le grand nombre d'originaux conservés, et surtout grâce au grand cartulaire de 1240, situé dans l'arrière plan de la réforme canoniale préconisée par Urbain II, de renonciation aux possessions matérielles et de retour à la *vita apostolica*. L'auteur présente son étude comme un essai de réponse à la question: comment Saint-Victor a-t-il concilié cet idéal avec la vie économique; le cartulaire de 1240 est une source remarquable pour l'histoire de la gestion des biens de l'abbaye, son organisation et sa constitution économique.

La première partie, sans doute la plus directement utile pour le chercheur qui voudrait entreprendre une étude détaillée et ponctuelle sur la gestion par Saint-Victor de ses archives et de son patrimoine, décrit la situation actuelle des archives de l'abbaye conservées pour la plupart aux Archives Nationales, examine les différentes étapes de leur formation, mal connues pour les débuts, en l'absence d'étude spécifique et d'inventaires conservés. Le premier grand inventaire dont nous disposons remonte au milieu du XV^e siècle: c'est le grand inventaire de 1447 qui paraît englober tous les documents conservés dans l'abbaye à ce moment là. En deçà du XV^e s. les témoignages ne peuvent être qu'indirects mais ils existent: les mentions au dos des actes, pour le XII^e s. et les trois cartulaires du XIII^e s. attestent de classements anciens, remontant vraisemblablement au milieu du XII^e s. ou à la décennie qui suivit. Le système de classement de ces époques se reflète fidèlement dans l'inventaire de 1447: les classements médiévaux peuvent donc être étudiés à partir d'un examen approfondi des inventaires et classements postérieurs, du XV^e au XVIII^e siècle. Une analyse minutieuse, jusqu'ici jamais faite, de l'inventaire de 1447, conservé dans une copie de la deuxième moitié du XVII^e s., permet de comprendre pourquoi l'abbaye prit soin, à l'issue d'une période de grands